

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'HONORABLE A. W. ATWATER,

TRÉSORIER DE LA PROVINCE,

A

L'Assemblée Législative de Québec,

LE MERCREDI, 9 DECEMBRE 1896.



QUÉBEC :

IMPRIMÉ AU "MORNING CHRONICLE."

1896.

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'HONORABLE A. W. ATWATER

TRÉSORIER DE LA PROVINCE,

À

L'Assemblée Législative de Québec,

LE MERCREDI, 9 DÉCEMBRE 1896.

MONSIEUR L'ORATEUR,

Le jour même de l'ouverture de cette session, la dernière de cette Législature, j'ai eu l'honneur de mettre devant cette Chambre les comptes publics pour l'année fiscale qui s'est terminée le trentième jour de juin dernier ; et le quatrième jour de nos séances, c'est-à-dire aussitôt que cette Chambre eût adopté l'adresse en réponse au discours du trône, l'état des dépenses probables pour l'exercice financier du 30 juin 1897 au 30 juin 1898, ainsi que le budget supplémentaire des dépenses pour l'année courante furent mis sur le bureau de la Chambre par message de son Honneur le Lieutenant-Gouverneur. Je saisis la première occasion de vous soumettre le résumé de ces documents et les explications s'y rapportant que je suis tenu de donner en ma qualité de Trésorier de la Province, lesquels sont généralement connus sous le nom de "Discours sur le budget."

J'avoue franchement, Monsieur l'Orateur, que j'aborde le sujet avec des sentiments de crainte aussi bien que de plaisir. Je crains de n'être pas capable de traiter d'une manière convenable les questions importantes que nous avons à considérer, mais je me réjouis à la pensée que, si on peut bien les comprendre, les chiffres que j'ai à soumettre jetteront un jour rassurant sur ce que l'on aurait pu appeler, depuis quelques années les ténèbres de notre situation financière.

Parlant de moi-même, je puis dire, Monsieur l'Orateur, que j'ai conscience de mon inexpérience et de l'étendue des devoirs qui me sont imposés. A part ce qui regarde l'avenir, les choses dont je vais parler se rapportent surtout à mes prédécesseurs, et c'est de leur administration que j'aurai à vous entretenir. Mais depuis que j'ai l'honneur de remplir la position de Trésorier, c'est-à-dire depuis le douzième jour de mai dernier, alors que le Premier Ministre complétait l'organisation du Cabinet actuel, j'ai travaillé assidûment à résoudre les problèmes qui se rattachent aux finances de la Province, et j'ai confiance que mes efforts n'ont pas été entièrement inutiles.

Au cours des remarques que je vais faire je ne veux rien atténuer ni rien dire malicieusement. Je ne puis dire avec le poète que "j'é citerai des chiffres parce que les chiffres sont venus," car ils ne me sont venus qu'après beaucoup de travail et d'étude; mais tels qu'ils sont ils exposent la position financière de la Province comme je la vois sincèrement; et je suis convaincu que cette Chambre et notre population trouveront que mon opinion est justifiée. Il y a une chose que je vous demanderai tout d'abord de ne pas oublier. Nous sommes encore un jeune pays, si nous comptons d'après la manière dont on juge l'âge des nations. Nos industries et nos exploitations naturelles sont encore dans leur enfance; et à mesure que nous grandissons, que nous développons nos ressources et que notre population augmente, il est inévitable que nos dépenses augmentent. Des sommes qui auraient pu paraître énormes à nos pères, et même extravagantes, ne représentent aujourd'hui que les dépenses nécessaires qu'exige le progrès du pays. C'est le devoir du Gouvernement, tout en encourageant les entreprises qui sont de nature à développer les ressources de notre Province, d'empêcher les dépenses inutiles et extravagantes. Bien comprise et bien appliquée, une dépense considérable signifie un placement pour l'avenir dont ceux qui nous suivront récolteront le bénéfice et qui donnera au Trésor public un ample rendement sur les déboursés actuels. Nulle province ou pays ne peut rester immobile; il faut avancer ou reculer. Si, par un sage emploi des fonds publics, on prépare l'avenir de façon à augmenter la population, à améliorer la condition du peuple et

ouvrir à la colonisation les parties incultes du domaine public, on aura fait une dépense qui est non-seulement justifiable mais qui s'impose impérativement, et on récoltera la récompense sous forme d'augmentation des revenus publics.

L'administration des Terres de la Couronne, département qui a été si habilement dirigé durant les cinq dernières années par l'honorable Premier Ministre actuel et qui comprend tout le vaste domaine public de cette Province, ses bois, ses mines et ses pêcheries, nous fournit un exemple frappant à l'appui de cette assertion. Pour ne remonter qu'à dix ans seulement, le Trésorier d'alors, l'Honorable J. G. Robertson, dans son discours sur le Budget en mai 1886, émettait l'opinion que les Terres de la Couronne rapporteraient à la Province la somme de \$700,000 durant l'exercice 1886-87. Les recettes furent effectivement de \$692,000 et les dépenses du département furent de \$154,000. Pendant l'année fiscale qui vient de se terminer, les dépenses ont été de \$185,000 et les recettes se sont élevées à \$1,045,000, de sorte que si les dépenses ont augmenté de vingt pour cent depuis 1886, l'augmentation du revenu a été de près de cinquante pour cent, et nous n'avons aucune raison de penser qu'il ne continuera pas à augmenter dans la même proportion.

Monsieur l'Orateur, je suis heureux de dire que pendant l'année fiscale qui vient de se terminer, notre revenu ordinaire a dépassé les dépenses ordinaires de \$286,688.

Examinons d'abord les comptes pour l'année qui vient de s'écouler. L'état des recettes et des dépenses pour cet exercice est devant vous sous le titre de Comptes Publics. Les livres sont clos et balancés; nous pouvons maintenant voir jusqu'à quel point les prévisions au sujet des recettes étaient justes et comment on a tenu les promesses faites au sujet des dépenses.

Voyons d'abord pour les recettes. Dans son discours sur le budget prononcé le 21 décembre 1894, l'honorable M. Taillon évaluait les recettes nettes à \$1,255,499.42; nous voyons que les recettes ont été effectivement de \$4,331,196.17, soit un excédant sur les prévisions de \$75,696.75. Il est juste de dire, Monsieur l'Orateur, que l'on comprend dans ces recettes un montant de \$59,518.40, qui a été reçu et dépensé par les shérifs et les percepteurs du revenu provincial; mais d'un autre côté ce montant apparaît aussi dans l'état des dépenses, quoique, d'après la coutume il ne fut pas compris dans les prévisions budgétaires. Si ce montant est retranché des recettes—comme on prétendra peut-être qu'il devrait l'être—il n'en reste pas moins un excédant de recettes de \$16,178.35 sur le montant des recettes prévues.

Mais, Monsieur l'Orateur, si nous avons reçu avant le 1er juillet dernier tout ce qui nous était dû sous un ou deux titres principaux que je mentionnerai, montants auxquels nous avons droit sans aucun doute, le revenu réel serait encore plus considérable. En 1894 mon prédécesseur comptait avec confiance sur certains paiements d'intérêt qui nous étaient dûs par le Gouvernement de la Puissance. Ces montants nous avaient été versés sans interruption depuis la Confédération et représentaient \$71,385.95 annuellement ; ce montant comprenait les intérêts sur la part de la Province dans le fonds des écoles communes qui est entre les mains du Gouvernement Fédéral, savoir, \$50,770.22, et les intérêts sur certains fonds en fidéi-commis appartenant à cette Province, mais qui sont aussi entre les mains de la Puissance depuis la Confédération. Le montant de ces derniers fonds est de \$412,314.25, et le taux de l'intérêt est de 5 pour cent par année, formant un montant annuel de \$20,615.72. Ces intérêts nous étaient payés semi-annuellement après le 1er janvier et le 1er juillet.

Le versement semi-annuel sous le premier de ces titres, c'est-à-dire pour le fonds des écoles qui devenait dû le premier janvier dernier, a été retenu par le Gouvernement Fédéral à la suite d'un protêt fait par le Gouvernement d'Ontario, qui prétend que ces paiements ne devraient pas être faits avant que les difficultés, entre les deux provinces, qui ont été soumises à des arbitres, soient réglées.

Ce gouvernement a protesté vigoureusement au nom de cette Province, et je suis heureux de pouvoir déclarer que nos représentations ont été bien accueillies. Le Gouvernement Fédéral, le 15 juillet dernier, nous a payé la somme de \$25,385.11, mais il était trop tard pour que l'on put la compter dans les recettes de l'exercice qui venait d'expirer, de sorte que les recettes de cette année en sont réduites d'autant. Le Gouvernement Fédéral a aussi retenu, depuis le 1er janvier 1895, l'intérêt sur les fonds en fidéi-commis fermant un total de \$20,615.72. Le Gouvernement Fédéral ne prétend pas que cet intérêt n'est pas dû, mais bien que l'arbitrage qui se poursuit maintenant pourra établir une dette de notre part envers la Puissance, qui sera alors compensée par les montants retenus.

Cette prétention me paraît absolument insoutenable, et j'espère que la nouvelle administration à Ottawa rendra justice à la Province sans retard, bien qu'il soit à regretter qu'au dernier moment, lors de l'audition par le Comité Judiciaire du Conseil Privé de l'appel d'un jugement de la Cour Suprême, sur une adjudication des arbitres, le Gouvernement Fédéral ait changé son attitude, qui avait jusqu'alors été favorable à nos intérêts, et nous ait ainsi, en réalité, enlevé l'avantage de son appui.

Le revenu, sous ce titre, fut conséquemment moindre que les déboursés de \$46,000.83, représentant les intérêts pour une année sur les fonds en fidéi-commis et un versement semi-annuel sur le fonds des écoles communes, sur lequel on a toutefois reçu depuis \$25,385.11.

L'autre item sur lequel les recettes ne se sont pas élevées au montant anticipé, a été celui de l'intérêt sur les \$7,000,000.00 que la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique doit encore sur le prix de vente du chemin de fer Québec, Montreal, Ottawa et Occidental.

Le montant de la diminution de ce chef est de \$36,942.02, laquelle s'explique par la réduction du taux d'intérêt en vertu d'un contrat intervenu entre la compagnie et le Gouvernement, le 7 février 1895.

A ce sujet, je désire dire seulement que cet arrangement me paraît avoir été avantageux; en vertu du contrat qui existait précédemment, la compagnie avait le droit de payer sa dette en aucun temps. Je ne crois pas qu'il eût été difficile pour elle d'obtenir l'argent nécessaire pour nous payer sur des débentures à un taux d'intérêt moindre de 1 pour cent que celui qu'elle nous payait; tandis que de notre côté, nous aurions difficilement pu placer ces \$7,000,000 à 4 pour cent. D'après le dernier arrangement, la compagnie doit nous payer 4½ pour cent, jusqu'au 1er mars 1904, sur une somme de \$7,000,000.00. A cette date elle aura le droit de nous payer \$3,500,000.00 sur le capital, mais elle devra continuer à nous servir les intérêts sur la balance de \$3,500,000.00 au même taux jusqu'au 1er mars 1906. Sur l'item des intérêts sur prêts et dépôt, le montant reçu a été de \$6,562.21 au-dessous des prévisions; ceci est dû à une diminution du taux des intérêts et aux variations du montant en espèces, au crédit de la Province dans les banques. Il est toujours difficile de prévoir avec précision les recettes de ce chef.

Un autre item sur lequel les prévisions de l'ex-trésorier n'ont pas été réalisées est celui des licences sur les manufactures et le commerce, lesquelles ont rapporté \$45,271.48 au-dessous du montant anticipé; cependant une grande partie de cette somme constitue un actif disponible, vu qu'on est à faire les rentrées. J'espère que tout ce qui est dû sera bientôt payé.

L'impôt sur les mutations d'immeubles a aussi rapporté \$15,745.50 de moins que le montant anticipé. Ceci doit être, sans doute, attribué en partie à l'état peu favorable du marché pour les immeubles et aussi au fait que l'on croyait généralement que le Gouvernement abolirait cette taxe le plus tôt possible, croyance qui a, du reste, été justifiée par l'action du Gouvernement et de la Législature durant la présente session.

Le revenu résultant des contributions des municipalités pour le maintien des aliénés et celui des détenus dans les écoles de réforme et d'industrie a aussi été moindre que le montant anticipé, de \$17,416.31 et \$5,133.24 respectivement.

Sur les items suivants, les recettes sont restées au-dessous des prévisions comme suit :

Revenu casuel.....	\$ 3,619 15
Contributions des compagnies d'assurances provinciales..	100 00
" au fonds de pensions au service civil.....	971.23
Remboursements de la taxe sur les subsides de chemins de fer..	26,714 38

Quant à ce dernier item, je dois dire que la perception de la taxe sur les subsides de chemins de fer est devenue difficile, par le fait que le statut l'imposant, adopté en 1890, sous l'administration de feu l'honorable M. Mercier, a été déclaré vague et insuffisant par les tribunaux. Cette loi a été amendée en 1895, mais plusieurs des compagnies intéressées s'opposent encore au paiement de la taxe. Le gouvernement n'a aucun doute, toutefois, quant à l'efficacité de la loi actuelle.

Voilà, je crois, tout ce qu'il y a à dire sur les items au sujet desquels les prévisions de mon prédécesseur n'ont pas été entièrement réalisées.

En somme il traitait de recettes évaluées à \$4,255,499.42. Sur les items mentionnés plus haut, les recettes ont été de \$204,476.35 moindres que ses prévisions, soit un écart de moins de 5 pour cent de la somme totale du revenu qu'il avait à évaluer. Si on considère que notre jugement ne saurait être infallible, il faut admettre, Monsieur l'Orateur, qu'il ne s'est pas beaucoup trompé en calculant les recettes pour une époque qui était encore éloignée de plus d'une année du moment où il parlait. N'oublions pas aussi qu'il avait évalué un revenu qui est naturellement très variable, et qu'en dépit de tout, les écarts sont dus à des circonstances en dehors de son contrôle.

Je passe maintenant, Monsieur l'Orateur, aux items sur lesquels les recettes pendant 1895-96 ont dépassé le montant des prévisions budgétaires. Une étude de cette partie du discours de mon prédécesseur devra convaincre cette Chambre qu'il avait évalué le revenu probable avec sincérité, et que, s'il s'est trompé, c'est plutôt du côté de la prudence.

Je me contenterai de mentionner ces excédants, les chiffres sont suffisamment convaincants :

	Excédant des recettes sur les prévisions.
Terres de la Couronne.....	\$ 109,260 19
Administration de la justice, y compris la vente des timbres...	16,012 41
Licences.....	44,570 90
Taxes directes sur les corporations commerciales.....	8,643 86
Taxes directes sur certaines personnes.....	2,507 67
Droits sur les successions.....	13,365 33
Percentages sur les honoraires d'employés publics et les renouvellements d'hypothèques.....	141 11
Législation, honoraires sur bills privés et vente des statuts.....	1,491 51
<i>Gazette Officielle</i>	1,682 60
Loyers d'édifices publics.....	63 60
	\$197,739 18

A ce montant il faut ajouter les recettes suivantes qui n'étaient pas comprises dans les estimations, savoir :

Travail des prisonniers.....	\$ 52 01
Honoraires pour l'inspection des chemins de fer.....	492 00
Emprunt de l'incendie de Québec.....	200 00
Prime sur échange.....	29 00
Loyer de la propriété du Château Frontenac.....	244 70
Remboursements de crédits non dépensés.....	21,897 81
	\$ 22,915 52

Formant en tout un total de \$220,654.70, lequel excède de \$16,178.35 le montant des déficits, dans les recettes prévues, que j'ai déjà mentionnés.

DÉPENSES DE 1895-96.

L'honorable M. Taillon évaluait les dépenses pour 1895-96 à \$4,222,110.97. Dans ce montant il comprenait la somme probable des remboursements de garanties de chemins de fer de \$268,235.62. Déduction faite de cet item les dépenses prévues se seraient donc élevées à \$3,953,875.35. Les dépenses réelles, non compris le remboursement des dépôts de garantie de chemins de fer, ont été de \$4,099,707.00. Dans ce montant on comprend la dépense extraordinaire pour travaux publics qui a dépassé les prévisions de \$145,831.65. Toutefois on compte dans ce montant \$59,518.40 payés à même les recettes des percepteurs du revenu provincial et des shérifs, lequel mon-

tant apparaît dans l'état des recettes. Le véritable excédant des déboursés sur les prévisions est donc de \$86,313.25. L'état détaillé des différents items constituant cet écart est comme suit :

MONTANT DÉPENSÉ EN PLUS DES PRÉVISIONS.

Administration de la Justice	\$ 2,004 28
Agriculture, Immigration et Colonisation.....	52,414 09
Edifices et Travaux Publics :	
Ordinaires.....	1,837 44
Extraordinaires.....	26,985 34
Services Divers.....	36,681 29
	<hr/>
	\$119,922 44

BALANCES DE CRÉDITS NON DÉPENSÉS.

Dette Publique.....	\$29,287 45
Législation	2,145 63
Gouvernement civil.....	2,175 87
Instruction Publique, etc.....	0 24
	<hr/>
	\$ 33,609 19
Excédant des déboursés sur les prévisions.....	<hr/>
	\$ 86,313 25

On verra que les augmentations les plus considérables sont celles qui ont rapport à l'Agriculture, à l'Immigration et à la Colonisation et aux Dépenses Extraordinaires pour Edifices et Travaux publics, ainsi que pour les Services Divers, et sous ce dernier titre sont compris, les déboursés imprévus dans le Département des Terres de la Couronne pour l'arpentage des terres publiques. Cette dépense doit être considérée comme utile et rapportera ce qui a été avancé. On comprend aussi sous ce titre \$11,562.00, don fait aux victimes des incendies, des inondations et de la famine, secours qui était devenu nécessaire à ceux qui avaient souffert d'une épreuve de la Providence. Tout ce que nous pouvons espérer c'est que ces sortes de dépenses apparaissent le moins souvent possible dans le budget.

Quant à l'excédant de déboursés compris dans le tableau ci-dessus et attribuable aux travaux publics (extraordinaires) on y comprend \$14,086.35, balance due à M. Vallières, en vertu de la décision des arbitres ; \$9,900.00 pour une voûte de sûreté au Palais de Justice de Montréal, et \$3,000.00 pour un pont sur la rivière du Sud, à Saint-Pierre.

Pour ce qui regarde les dépenses moins élevées que les estimations, la principale économie se rapporte à la dette publique. Lorsque mon prédécesseur prépara son estimation du service des intérêts sur les emprunts à être faits il calcula que la Province aurait à payer de $4\frac{1}{2}$ à 5 pour cent. Un emprunt temporaire de £300,000, égal en chiffres ronds à \$1,500,000.00, a été placé à un peu moins que $3\frac{1}{2}$ pour cent par année. Cette opération demontre non-seulement l'excellente position financière qui a été faite à la Province sous l'administration conservatrice actuelle, mais aussi le soin que l'on a apporté à réduire, autant que possible, les frais d'intérêt.

L'EMPRUNT DE 1896 ET CEUX QUI L'ONT PRÉCÉDÉ.

Ceci m'amène à parler de l'emprunt de 1896 et de l'emploi de l'argent qu'il a rapporté. Comme cet emprunt, s'élevant à £620,000 sterling, ou à près de \$3,017,333.33, est le dernier fait en vertu de l'acte 54 Victoria (1890), chapitre 2, on me permettra de discuter tous les emprunts faits sous cette loi. Par l'acte cité, le Lieutenant-Gouverneur en Conseil était autorisé à emprunter, de temps à autre, selon que les besoins de l'administration l'exigeraient, une somme n'excédant pas dix millions de dollars, pour laquelle des titres ou débetures ne portant pas plus de quatre pour cent d'intérêt par année seraient émis. Le gouvernement de ce temps-là mit dans le préambule de l'acte un état des divers montants qui constituaient alors la dette flottante de la Province. Ces montants formaient un total de \$10,862,355.86, dont voici le détail :

(a) Mandats impayés au 30 juin 1890	\$ 112,571 45
(b) Dépôts temporaires.....	261,361 27
(c) Dépôts en garantie des compagnies de chemins de fer.....	1,916,685 98
(d) Subventions en argent accordées aux chemins de fer, mais non encore gagnées.....	\$1,367,737 92
Les premiers 35 centins par acre des subventions en terres accordées aux chemins de fer, et converties mais non encore gagnées.....	865,159 96
Les premiers 35 centins par acre des subventions en terres accordées aux chemins de fer, et qui peuvent être converties.....	665,350 00
	—————\$2,898,247 88
(e) Dettes pour terres et autres, chemin de fer Q. M. O. et O.....	122,364 00

(f) Perte sur le dépôt fait à la Banque d'Echange, à être remplacé au fonds d'amortissement en en vertu de la loi 45 Vict., chap. 21.....	27,000 00
(g) Somme due au comité protestant de l'instruction publique en vertu du règlement de la question des biens des Jésuites	62,961 00
(h) Dépense spéciale prévue pour 1890-91, en vertu de la loi 53 Vict., chap. 1.....	912,183 00
	\$6,313,374 58
Moins l'encaisse au 1er juillet 1890... ..	525,344 43
	\$5,788,030 15
(i) Dépense spéciale supplémentaire prévue pour 1890-91.....	115,448 71
(j) Dépense spéciale supplémentaire prévue pour 1891-92.....	\$ 838,555 00
Moins les crédits votés de nouveau....	280,000 00
	558,555 00
(k) Subventions en argent aux chemins de fer, tel qu'exposé dans les résolutions adoptées par l'Assemblée Législative, le vingt-troisième jour de décembre 1890.....	\$2,544,270 00
Les premiers 35 centins par acre des subventions en terres aux chemins de fer, tel qu'exposé dans les résolutions adoptées par l'Assemblée Législative, le vingt-troisième jour de dé- cembre 1890....	1,856,050 00
	4,400,320 00
Formant au total de.....	\$10,862,353 86

“ Attendu que les obligations non contestées de la province, mentionnées dans le préambule de la loi 50 Victoria, chapitre 2, s'élèvent à \$4,037,624.89, en sus des réclamations contestées existant avant le 29 janvier 1887, et sur lesquelles des montants considérables ont été payés depuis, sans qu'il y eût été pourvu par le dit emprunt ;

“ Attendu que le produit de l'emprunt fait en vertu de l'acte susdit a été de \$3,378,332.50 ;

“ Attendu que des crédits de chemins de fer ont été votés en 1888 pour un chiffre d'environ \$3,000,000.00 ;

“ Attendu qu'une nouvelle dette de \$462,911.00 a été créée par la loi 51-52 Victoria, chapitre 13, pour obtenir le règlement final d'une question pendante depuis près d'un siècle, sur la cession des biens dits “ Biens des Jésuites,” estimés à plusieurs millions de piastres, et que la part aux institutions catholiques à la suite de cette cession, savoir : \$400,000.00 a été payée ;

“ Attendu qu'il est devenu nécessaire de construire une prison nouvelle, d'agrandir et de réparer le palais de justice et les écoles normales à Montréal ; de bâtir de nouveaux palais de justice dans les comtés d'Ottawa et de Pontiac, et une nouvelle école normale à Québec ; de racheter des déventures émises par la ville de Fraserville pour la construction d'un palais de justice à cet endroit, de construire des routes de sûreté et de faire de grosses réparations urgentes dans les palais de justice des districts ruraux ; et que des sommes considérables sont requises à ces fins ;

“ Attendu que cette province pourrait être appelée à pourvoir à la construction ou à l'achat d'un ou de plusieurs asiles d'aliénés en temps utile pour l'expiration des contrats actuels d'affermage ;

“ Attendu que la construction de ponts en fer et de grandes routes de colonisation ; le maintien des écoles du soir pour les classes ouvrières des villes et des campagnes, les crédits spéciaux et nouveaux pour aider d'avantage les écoles élémentaires primaires, et la construction de couvents, de collèges et d'académies pour l'instruction secondaire et l'empierrement des chemins dans les municipalités rurales ont nécessité et vont nécessiter des dépenses importantes ;

“ Attendu que des crédits nouveaux, s'élevant à plusieurs millions de piastres seront votés pendant la présente session comme étant indispensables au couronnement de la politique de chemins de fer, sanctionnée par les législatures précédentes ;

“ Attendu que d'autres dépenses imputables au capital, sont devenues nécessaires dans les circonstances et sont requises dans l'intérêt public.”

On voit par ceci que si la politique du gouvernement d'alors avait été suivie, les \$10,000,000.00 n'auraient couvert qu'une partie des dépenses projetées, puisqu'ils ne suffisaient pas même pour payer la dette flottante.

En vertu de cette loi, le Trésorier du temps, l'honorable M. Shehyn, négocia un emprunt de \$3,860,000.00 portant intérêt à 4 p. c. par année, avec le Crédit Lyonnais et la Banque de Paris et des Pays-Bas, en juillet 1891. Cet emprunt rapporta, déduction faite de l'escompte et de toutes les dépenses, \$3,657,937.37, soit à peu près 94 $\frac{3}{4}$ p. c., mais l'emprunt n'était que pour deux ans, de sorte que pour avoir l'usage de cet argent durant vingt-quatre mois nous étions obligés de payer plus de \$200,000.00 à part l'intérêt à 4 p. c. sur le plein montant de l'emprunt. Lors de l'échéance de cet emprunt en juillet 1893, il eût été impossible, vu la grande crise financière qui existait alors dans le monde entier, crise accentuée par la faillite des Barings de Londres et celle des principales banques de l'Australie, et marquée par la dépréciation des meilleurs titres, il eût été absolument impossible, dis-je, de négocier un emprunt à long terme à des conditions avantageuses, et un emprunt temporaire à 4 p. c. fut fait pour remplacer l'ancien. Cet emprunt fut placé à 94. L'émission de débetures s'éleva à \$4,106,461.00 et elle rapporta \$3,849,306.27.

En décembre 1894, M. Taillon se trouvant dans l'obligation de rencontrer ce montant, fit son emprunt de \$5,332,976, pour lequel il a été si sévèrement critiqué. Mais, Monsieur l'Orateur, je désire attirer l'attention sur un ou deux faits se rapportant à cet emprunt et sur le taux d'intérêt auquel il fut placé, ce qui mérite considération. D'abord le taux de l'intérêt n'était, et n'est encore que de 3 pour cent. Jamais avant, la Province ne s'était aventurée à offrir ses titres sur les marchés monétaires du monde à un taux plus bas que 4 pour cent; cependant c'est une des choses les plus avantageuses pour un pays d'obtenir l'intérêt le plus bas possible sur sa dette. Il serait à désirer, Monsieur l'Orateur, que toutes nos débetures ne portassent pas plus de 3 pour cent; il en résulterait des avantages multiples pour la Province et certainement, à l'avenir, aucun Trésorier ne songerait à payer un taux plus élevé. Si les garanties que nous avons à offrir valent quelque chose, nous payons certainement un taux trop élevé sur nos anciens emprunts. N'oublions pas non plus que l'emprunt en question n'est payable qu'en soixante ans. Or j'affirme, Monsieur l'Orateur, et je ne crois pas que l'on me contradise en cela, que la valeur actuelle d'un titre portant 3 pour cent d'intérêt et payable dans soixante ans, doit être de 77, afin de rapporter 4 pour cent au porteur; c'est-à-dire, si on veut préciser, 77.32. En d'autres mots la vente à 77 pour cent d'une débeture de £100, portant 3 pour cent d'intérêt et payable en soixante ans, équivaut à la vente d'une débeture de 4 pour cent au pair. Or, Monsieur l'Orateur, cette Province n'avait jamais pu, avant cette année, placer ses 4 pour cent au pair. Nous

avons obtenu 94 et 95, comme je viens de le dire ci-dessus, mais nous avons à accepter cette somme pour la période insignifiante de deux ans ; et en réalité nous payions alors un taux usuraire. Six p. c. d'escompte, plus 8 p. c. d'intérêt pour deux ans, équivaut à 14 p. c., pour l'usage de l'argent durant deux années. Puis dans quel état se trouvait alors le crédit de la Province ? Les financiers se renseignent sur la valeur des titres qu'on leur offre, sur les obligations de l'emprunteur auquel ils font des avances, et peut-on croire, après avoir lu les chiffres que je viens de citer, que le crédit de la Province était alors très bon. Monsieur l'Orateur, je ne veux pas me prononcer sur la transaction, mais je dois dire que, quand on la compare à celles qui l'avaient précédé et que l'on considère l'état du crédit de la Province ; l'emprunt en question nous apparaît tout autre que ce que les critiques financiers et les adversaires politiques ont voulu nous le représenter.

Le premier mars 1894 un emprunt de £600,000, portant 4 pour cent d'intérêt, fut placé sur le marché de Londres à 94, qui rapporta \$2,744,800, et le 1er mai 1896, M. Taillon plaça le dernier emprunt de £620,000 à 5 pour cent de prime. C'est le premier emprunt sur lequel la Province ait obtenu une prime.

Le crédit de la Province ne paraît pas avoir été déprécié dans l'inter valle, mais nous n'entendons pas de félicitations de la part de ceux qui étaient si disposés de critiquer.

Maintenant, Monsieur l'Orateur, voilà tous les emprunts qui ont été négociés en vertu de l'acte de 1890. Qu'a-t-on fait de l'argent qu'ils ont rapporté ?

Dans les dépenses énormes qui étaient indiquées par cette loi, on remarquera un item de \$912,183.00 (pas tout à fait un million), qui était porté pour les dépenses spéciales de l'année 1890-91, dont les détails apparaissent dans le budget de l'année précédente, 53 Victoria, chapitre 1, et aussi dans le budget supplémentaire qui pourvoyait à une dépense de \$115,448.71, formant un total de \$1,027,631.71.

Cela faisait prévoir de larges dépenses et comprenait un montant de \$400,000.00 pour une nouvelle prison à Montréal.

Cette prison était nécessaire, mais elle ne fut pas construite, et avant le 30 juin 1891, c'est-à-dire, avant la fin de l'exercice pour lequel ces montants avaient été votés, \$820,254.00 avaient été dépensés, de sorte qu'il ne restait plus que \$207,377.00 pour construire la prison de \$400,000.00. Il fallait

trouver de l'argent pour tous ces projets et pour les subsides. M. Shehyn négocia l'emprunt de Paris, dont j'ai parlé, lequel fut payé au moyen de l'emprunt à brève échéance de 1893, lequel fut à son tour remboursé avec le premier emprunt de M. Taillon en décembre 1894.

Les montants reçus du 30 juin 1892 au 30 juin 1896, des émissions d'emprunts, non compris les dépenses faites à même le Fonds Consolidé, sont comme suit :

Emprunt de 1893.....	\$3,860,073 34	
“ 1894.....	2,744,800 00	
“ 1894, Paris.....	4,106,391 52	
“ 1896, Partie de l'emprunt émis au 30 juin 1896.....	2,044,000 00	
		\$12,755,264 86

de ce montant on a remboursé à échéance les emprunts suivants :

Emprunt de 1891.....	\$3,860,000 00	
“ 1893.....	4,106,461 00	
		7,966,461 00
		\$4,788,803 86

A ce montant on doit ajouter l'argent en caisse,

le 30 juin 1892.....	\$1,331,855 29	
Moins les mandats non payés.....	555,028 10	
		776,827 19
		\$5,565,631 05

De cette somme on a payé :

Les emprunts temporaires non remboursés le 30 juin 1892.....	\$1,550,000 00	
Subventions de chemins de fer.....	2,868,631 90	
Q. M. O. et O. (chemin de fer de).....	61,956 39	
		4,480,588 29

Laissant une balance de..... \$1,085,042 76
qui se compose comme suit :

Les dépenses totales, non compris les emprunts temporaires, les subsides de chemins de fer et le chemin de Q. M. O. et O., mentionnés ci-dessus, du 30 juin 1892 au 30 juin 1896, se repartissent comme suit :

Dépenses ordinaires, y compris \$303,679.99	
de l'emprunt de 1880, racheté.....	\$15,913,699 67
Dépenses extraordinaires	840,203 69
Emprunts et Dépôts.....	191,747 14
Dépôts de garanties de chemins de fer	1,018,987 04
	\$17,964,637 54

Le Revenu total du 30 juin
1892 au 30 juin 1896
a été :

Ordinaire, y compris les nou- velles taxes.....	\$17,192,981 43
Extraordinaire.....	109,261 33
Emprunts et Dépôts.....	188,293 13
Remboursement au fonds d'amortissement.....	736 10
	\$17,491,271 99

Déficit du Revenu pour
payer les dépenses to-
tales, à part les chemins
de fer et les emprunts
temporaires.....

	473,365 55
Argent en caisse le 30 juin 1896.....	784,799 49
Moins les mandats non payés.....	173,122 28
	611,677 21

\$ 1,085,042 76

Le 30 juin 1887, la dette consolidée de la Province était de.. \$18,127,273 33
et pour les emprunts temporaires et dépôts de..... 1,329,105 25

Faisant un total de..... \$19,456,378 58

Le 30 juin 1892, la dette consolidée était de..... \$25,175,320 01
et pour les emprunts temporaires et dépôts de..... 3,555,943 48

Faisant un total de..... \$28,731,263 49

Une augmentation de \$9,274,884.91 en cinq ans.

Le 30 juin 1887 le passif pour les subventions de chemins de fer, se rattachant aux premiers 35 centins sur les terres qui avaient été convertis était de.....	\$ 1,019,521 70
Pour les premiers 35 centins qui pourraient être convertis...	454,300 00
Pour les subventions en argent.....	530,107 25
Faisant un total de.....	<u>\$ 2,003,928 95</u>

Le 30 juin, 1892, notre passif ayant trait aux mêmes sujets était de

Pour les premiers 35 centins convertis.....	\$ 1,434,370 49
Pour les premiers 35 centins qui pourraient être convertis..	1,308,300 00
Pour les subventions en argent.....	2,879,118 91
Faisant un total de	<u>\$ 5,621,789 40</u>

Le 30 juin 1896 notre passif dans le même genre était de :

Pour les premiers 35 centins convertis.....	\$ 226,427 72
Pour les premiers 35 centins qui pourraient être convertis...	57,750 00
Subventions en argent.....	528,180 42
Faisant un total de.....	<u>\$ 812,358 14</u>

Les mots sont inutiles. De tels chiffres parlent plus éloquemment que n'importe quel langage dont je pourrais me servir.

Avant de clore mes remarques sur les comptes de l'année qui vient de finir, je puis établir un court état des recettes et dépenses de cette année sous forme de comparaison avec celles de l'année précédente (1894-95), dont plus amples détails seront donnés dans les états qui seront mis devant la Chambre et distribués.

Les paiements pour 1894-95 ont été de.....	\$4,506,633 31
Les paiements pour 1895-96 ont été de.....	4,415,268 52
Les recettes pour 1894-95 ont été de.....	4,343,971 65
Les recettes pour 1895-96 ont été de.....	4,359,594 91

L'année courante.

Nous devons nous attendre à une diminution de nos recettes, cette année, résultant de l'abolition des impôts sur les mutations de propriété, impôts dont mon prédécesseur comptait retirer \$200,000.00. Je ne crois pas que cet impôt rapportera plus de \$60,000.00 pour le temps qu'il a été en vigueur cette année. D'un autre côté nos recettes provenant des Terres de la Couronne ont été jusqu'à présent tout aussi bonnes que durant la période correspondante de l'année dernière, et nous avons tout lieu de croire que nos recettes de cette source excéderont les prévisions de \$60,000.00. Nous avons déjà réalisé par les droits sur les successions, depuis le 1er juillet dernier, plus que la moitié du total que l'on avait cru pouvoir retirer pendant toute l'année fiscale. Quoique ma satisfaction sous ce rapport soit tempérée par la pensée que la dette due par l'humanité entière à la nature, a été payée par plusieurs de nos citoyens les plus distingués, je crois que nous devons conclure sans crainte que ces droits rapporteront, pour l'année, certainement \$20,000.00 au-dessus des prévisions. Nous réaliserons aussi, je l'espère, \$30,000.00 de plus que ce qui avait été prévu des licences, et \$10,000.00 des intérêts sur dépôts, ce qui fait une augmentation totale de ces différentes provenances de \$120,000.00, c'est-à-dire \$20,000.00 seulement de moins que le montant que nous perdrons par l'abolition de l'impôt sur les mutations de propriété.

Nous devons aussi nous rappeler que l'item de \$25,385.11, qui a été retenu temporairement par le Gouvernement Fédéral, apparaîtra comme recette cette année.

RECETTES ET DÉPENSES PROBABLES POUR 1897-98.

Les estimations pour les dépenses de l'année 1897-98, se rapportant aux différents services auxquels elles ont trait, ont, comme je l'ai dit, été mises devant la Chambre depuis quelques jours. Le sommaire des estimations des recettes et dépenses se compose comme suit :

ETAT E.

RECETTES PROBABLES, 1897-98.

PUISSANCE DU CANADA :

Subsides en vertu de l'acte de l'A. B. du N.....	\$ 959,252 80
Intérêts sur fonds en fidéi-commis.....	71,385 94
Subside special, 47 Vict., chap. 4.....	127,460 68
Intérêts sur subventions de chemins de fer, 47 Vict., chap. 8...	119,700 00
	1,277,799 42

INTÉRÊTS :

Intérêt sur prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O.....	308,000 00
Intérêts sur prêts et dépôts.....	25,000 00
	333,000 00

Terres de la Couronne..... 1,067,700 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE :

Timbres judiciaires.....	190,000 00
Honoraires judiciaires.....	14,000 00
Fonds des bâties et des jurés (Revenu net).....	10,000 00
Entretien des prisonniers.....	10,000 00
Gardes des prisons de Montréal et Québec.....	4,000 00
Amendes.....	500 00
Prison de Montréal.....	4,000 00
Autres prisons—Gain des prisonniers.....	100 00
Palais de justice de Montréal.....	3,000 00
Honoraires de grand connétable, Québec.....	500 00
	236,100 00

Timbres d'enregistrement (y compris les honoraires des registrateurs de Montréal, Québec et Lévis).....	65,000 00
Licences. (Revenu net).....	630,000 00
Taxes directes sur les corporations commerciales.....	150,000 00
Droits sur successions.....	200,000 00
Commissions sur honoraires d'officiers publics.....	8,000 00
do sur renouvellements d'hypothèques.....	200 00
Entretien des aliénés.....	50,000 00
Entretien des pensionnaires des écoles d'industrie et de réforme.....	25,000 00
Législation.....	10,000 00
Gazette Officielle.....	22,000 00
Loyers d'édifices publics.....	1,000 00
Revenu casuel.....	3,000 00
Compagnies d'Assurances Provinciales, contributions.....	400 00
Contributions aux pensions, Service civil.....	6,000 00
Prime, Escompte et Change.....	1,000 00

4,086,199 42

Remboursement de taxes sur les subventions de chemins de fer..... 30,000 00

\$4,116,199 42

ETAT F.
DÉPENSES PROBABLES, 1897-98.

	\$	cts.
Dette publique	1,524,621	53
Législation.....	195,678	95
Gouvernement civil.....	256,572	00
Administration de la Justice, etc.....	575,390	00
Instruction publique, etc.....	380,260	00
Agriculture, Immigration et Colonisation.....	288,800	00
Travaux et édifices publics—Ordinaires.....	114,501	79
Institutions de bienfaisance (y compris les asiles d'aliénés).....	339,375	75
Services divers.....	367,700	00
	4,042,900	02
Travaux et édifices publics—Extraordinaires.....	\$ 69,020	00
Fonds du Palais de Justice, Aylmer.....	1,574	00
	70,594	00
	4,113,494	02
Remboursement de dépôts de garantie de chemin de fer.....	\$ 287,693	99
Subventions de chemins de fer et chemin de fer Q. M. O. & O.....	503,240	00
	790,933	99
	\$4,904,428	01

Dans ces états j'exclus des dépenses ordinaires le remboursement des Dépôts de Garantie des chemins de fer,—et avant d'exposer la manière dont je me propose de traiter ce paiement, qu'il m'e soit permit, au risque d'ennuyer cette Chambre, de dire un mot ou deux d'explication sur la nature de ces dépôts et de l'obligation de la Province à ce sujet,—pour renseigner autant que possible ceux qui liront mes paroles, mais qui n'ont pas une connaissance aussi intime de cette question que ceux qui m'entourent.

Avant et durant l'année 1884, une loi fut adoptée qui permettait aux compagnies de chemin de fer ayant droit à une subvention, de la laisser entre les mains du Trésorier de la Province, ou de la compléter en déposant une somme additionnelle, et dans un tel cas le Lieutenant-Gouverneur en Conseil était autorisé de garantir l'intérêt sur les bons de la compagnie au taux et pour le nombre d'années que pourrait couvrir le montant produit par l'argent déposé, le subside et l'intérêt que le Gouvernement recevrait sur les montants mis entre ses mains.

Le but de cette loi était bon en autant qu'il permettait à un chemin de fer, dont la construction était avantageuse à la Province, de financer sur ses bons sans aucun risque pour la Province, mise, dès le début, en possession de tout le montant garanti. Il est presque inutile de dire, toutefois, que ce n'était aucunement l'intention qu'un Gouvernement dépensât l'argent reçu de cette manière ou qu'il empruntât en réalité des compagnies de chemins de fer.

Les dépôts suivants furent reçus aux dates et des compagnies de chemin de fer mentionnées pour pourvoir à ces garanties d'intérêt :

1888.		
29 décembre—Compagnie de chemin de fer de Québec et du		
	Lac St. Jean.....	\$1,552,394 00
1889.		
20 août	—Compagnie du chemin de fer de Témiscouata..	644,573 45
13 septembre—Compagnie de chemin de fer de Montréal et		
	du lac Maskinongé.....	32,703 00
1890.		
5 août	—Compagnie de chemin de fer de Témiscouata...	278,520 00
	Total.....	\$2,508,190 45

Ces montants, au lieu d'être laissés en dépôt, comme la loi le voulait clairement, ont été dépensés par le gouvernement avant le mois de décembre 1891, et nous avons eu depuis à rencontrer, du mieux que nous l'avons pu, les paiements d'intérêt garantis sur les bons. En 1890, quand la loi autorisant l'emprunt de \$10,000,000.00 fut passée, le montant dû à ce sujet s'élevait à \$1,916,685.98. Le 30 juin 1892, il n'avait été réduit que de \$174,647.45, laissant une balance de \$1,742,038.43.

Le 30 juin dernier, il était de \$723,051.39, et le dernier paiement sera effectué en janvier 1899.

Le Trésorier, en 1890, avait l'intention manifeste de contracter un emprunt afin de les rembourser. Depuis 1892, ils ont été classés comme dépense ordinaire devant être payée à même le revenu ; mais quoique je ne critique pas cette manière de les envisager, ils sont autant le remboursement d'un emprunt que le remboursement d'aucune partie de notre dette publique.

Il nous reste en caisse une somme de plus de \$1,000,000.00 provenant du dernier emprunt de 1896. Je me propose de pourvoir à ce qui reste à payer en remboursement de ces dépôts de garantie en appliquant un montant nécessaire pris à même notre dernier emprunt. Je crois qu'en agissant ainsi nous agissons dans les meilleurs intérêts de la Province et nous nous rendons aux désirs de la majorité de la population, en ce que cela nous permet d'abroger les licences de manufactures et de commerce et l'impôt sur les immeubles. Si ces impôts avaient continué d'exister, nous aurions pu sans aucun doute continuer à rembourser les dépôts à même le revenu. Comme nous nous proposons d'effectuer les paiements de ces dépôts qui sont encore dûs, ils n'apparaîtront pas à l'avenir comme payables à même le Revenu.

J'estime le revenu ordinaire à	\$4,116,199 42
Et les dépenses ordinaires à	4,042,900 02

Laissant un surplus de revenu ordinaire sur dépenses ordinaires de	<u>\$ 73,299 40</u>
--	---------------------

Les dépenses <i>totales</i> , non compris les subsides de chemins de fer et le remboursement des dépôts de garantie des chemins de fer, et déduction faite des dépenses extraordinaires et du fonds du Palais de justice d'Aylmer, sont de..	<u>\$4,113,494 02</u>
--	-----------------------

Ce qui laisse encore un surplus de.....	\$ 2,705 40
---	-------------

Il est évident que nous perdrons, à l'avenir, le revenu produit par les impôts sur les mutations d'immeubles et les impôts directs sur certaines personnes et sur les licences de Commerce et Manufactures. La perte sur les premiers est considérable, comme je l'ai déjà indiqué, en parlant de l'année courante. Ils rapportaient près de \$200,000.00 par an, et si nous avions continué à rencontrer les paiements du remboursement des dépôts de garanties de chemins de fer, à même le revenu, pour la courte période qui reste pendant laquelle ils sont payables, nous aurions difficilement pu nous croire justifiables d'abolir cette taxe aussitôt. Toutefois, lorsqu'elle fût imposée, l'administration d'alors promît de la faire disparaître aussitôt que possible, et nous nous sommes efforcés de remplir ses promesses.

L'impôt a été ressenti indirectement par d'autres que les simples vendeurs ou acheteurs de terrains. Dans les villes surtout, il a été ressenti par les constructeurs, les pourvoyeurs de matériaux de construction, les artisans et les ouvriers. Cela restreignit la vente, la seconde vente et la subdivision de vastes terrains qui, autrement, auraient pu être subdivisés et sur lesquels on aurait pu bâtir, et qui auraient pu être vendus de nouveau. C'était un mal nécessaire pour le temps, mais nous ne sommes pas moins heureux de l'abroger, et j'ose espérer que son imposition pourra avoir le salutaire effet d'impressionner ceux qui en souffraient de la nécessité d'une administration économe, et que la leçon ne sera pas oubliée de sitôt.

Le surplus du revenu sur les dépenses devrait être augmenté par l'économie qui pourrait être faite sur les intérêts par la conversion projetée de la dette provinciale. Je n'ai pas l'intention de traiter longuement ce sujet, qui a été amplement discuté dernièrement devant cette Chambre, mais comme je l'ai alors déclaré, je crois que l'économie annuelle de l'intérêt devrait être d'environ \$200,000. Pour le moment, toutefois, je dois mettre les dépenses probables de ce chef au montant d'intérêt que nous payons présentement. Quant à ce sujet, Monsieur l'Orateur, je ne puis que répéter maintenant ce que j'ai dit au cours du débat précédent, que nous ne laisserons pas à la postérité une dette plus considérable, ou que l'acte que vous avez sanctionné force le Gouvernement à pourvoir à un fonds d'amortissement qui suffira, au même taux d'intérêt que porteront les nouvelles valeurs, à éteindre le surplus de la dette à l'échéance. J'ai pourvu à cela en calculant l'économie qui devra s'effectuer.

TERRES DE LA COURONNE.

Nous avons établi à \$1,067,700.00 le revenu probable des terres de la Couronne et nous osons espérer qu'ils excéderont ce montant.

L'estimation pour 1895-96 était de.....	\$ 936,050.00
Le revenu réel pour 1895-96.....	1,045,310.19

Les recettes du département pour l'année courante n'accusent aucune diminution sur la période correspondante de l'an dernier et il n'existe aucune raison pour que le revenu de nos vastes ressources naturelles n'aille toujours en augmentant. Avec une administration éclairée et une exploitation prudente, nos forêts, pêcheries et terres deviennent d'année en année plus recherchées et plus appréciées. Un revenu considérable est maintenant perçu pour le droit de pêcher dans nos eaux intérieures. Nous recevons maintenant \$6,200.00 par année pour loyer d'une rivière qui ne rapportait il y a quelques années que \$500.00, et je crois que lorsque le présent contrat sera expiré, elle pourra rapporter \$10,000.00.

Le revenu des pêcheries en 1883, la première année après la confirmation des droits de la Province dans les eaux intérieures, par le jugement dans la

cause de la Reine et Robertson, était de \$4,869.00, l'an dernier il a été de \$20,823.00. Les droits des Provinces dans ces eaux ont été reconnus et augmentés par un récent jugement de la Cour Suprême. Ce dernier jugement nous est important, car il confirme les droits des Provinces sur les grèves et battures dans les eaux navigables, qui avaient été réclamées par le Dominion.

Il y a peut-être des personnes dans cette Chambre et en dehors qui regretteront la liberté qu'ils avaient de jeter l'appât aux poissons de nos lacs et rivières, mais j'espère qu'ils seront assez patriotes pour se réjouir de ce que nous pourrons tirer de leur sport quelque revenu pour la Province.

Le 28 mai 1896, sous l'administration de l'honorable M. Nantel, il fut fait une vente de droit de coupe de bois sur 277 milles des terres vacantes de la Couronne, situées dans les agences du haut de l'Ottawa, du Saguenay, de Rimouski, de Bonaventure et de Gaspé.

Ces limites ont été vendues par encan public, sans partialité ou faveur, et adjudgées aux plus hauts enchérisseurs. Le montant réalisé comme bonus et loyers de terrain pour la première année a été de \$70,371.93, ce qui indique des prix qui n'ont jamais été réalisés sur ventes de limites de bois par la couronne dans la Province de Québec, le plus haut bonus étant \$950 00 par mille carré. Je crois, monsieur l'orateur, que de tels prix peuvent être comparés favorablement avec ceux obtenus par notre Province sœur d'Ontario, même pour les ventes qu'elle a fait s dans ce qui est connu comme le "territoire contesté," qui depuis la Confédération jusqu'à il y a cinq ans, a été réclamé par la Puissance, et sur lequel des licences avaient été accordées par les autorités fédérales ; et pourtant ce territoire avait été complètement exploré et ces ressources étaient connues au temps des ventes par Ontario, après que le jugement du Conseil Privé l'eût mis en possession de ce territoire.

DROITS SUR LES SUCCESSIONS.

Ce que j'ai dit au sujet des droits sur les successions, en parlant de l'année courante, est également applicable à l'année prochaine. Je crois que nous pouvons estimer sans crainte à \$200,000.00 le revenu de 1897 et 1898 provenant de cette source.

L'impôt sur les successions est maintenant presque universellement adopté par les états civilisés, et l'histoire de son application est une histoire de progrès. C'est dans l'ordre de la nature des choses qu'il en soit ainsi. A mesure qu'un pays croît, l'argent s'accumule et les fortunes augmentent. La modeste aisance d'aujourd'hui était une fortune il y a peu d'années encore, et comme cela va se transmettant sans cesse par les décès, le revenu de l'État, provenant de cette source, doit augmenter en proportion.

Il y a eu une augmentation de \$37,000.00 dans les estimations pour l'Agriculture, l'Immigration et la Colonisation sur celles de l'année courante, mais un gouvernement ayant à cœur le développement du pays et le bien-être de sa population rurale, ne peut pas trouver une meilleure manière d'appliquer l'argent public.

ACTIF ET PASSIF.

J'ai l'honneur de vous soumettre, à présent, un Etat approximatif de l'actif et du passif, tels qu'ils étaient le 30 juin 1896.

. ETAT APPROXIMATIF du passif et de

PASSIF.	—	—
	\$ cts.	\$ cts.
Dette consolidée		31,211,282 68
Dépôts en fidéi-commis		272,724 04
Dépôts des Compagnies de chemins de fer—Pour paiement des intérêts garantis des obligations		723,051 39
Mandats impayés		173,122 28
Subventions en argent des chemins de fer, autorisées mais non encore dues	528,180 42	
Subventions en terres des chemins de fer—converties en argent, autorisées mais non encore dues—Balance sur les premiers 35 cts. par acre	226,427 72	
Subventions en terres des ch. de fer, qui peuvent être converties en argent,—165,000 à 70 cts. l'acre = \$115,500.00 premiers 35 cts. payable à l'achèvement des travaux	57,750 00	
		812,358 14
Perte sur dépôt à la Banque d'Echange		25,218 75
Obligations du Palais de Justice de Québec		200,000 00
		\$33,417,757 28

l'actif de la Province de Québec au 30 juin 1896.

ACTIF.	—	—
	\$	cts.
Partie du prix de ch. de fer Q. M. O. & O., déposé en banque...	353,390	00
do do placé en \$29,000 d'obligations de la province de Québec, emprunt de 1878, achetées à 109%.	31,610	00
do do placé en obligations du palais de justice de Québec.....	200,000	00
do do placé en obligations de la cité de Québec.....	15,000	00
Balace non payée du prix du chemin de fer Q. M. O. & O.....	7,000,000	00
		7,600,000 00
Allocations aux chemins de fer, en vertu de l'acte fédéral, 47 Victoria, chapitre 8.....		2,394,000 00
En banque.....		784,799 49
Réclamation contre l'honorable Thomas McGreevy.....		100,000 00
Coût de l'école Jacques-Cartier, Montréal, à être remboursé par vente de propriété.....		6,153 60
Avances à divers.....		176,457 89
Palais de justice de Québec, en vertu du 45 Victoria, chapitre 26, et 48 Victoria, chapitre 16.....		200,000 00
		11,261,410 98
Excédant du passif sur l'actif au 30 juin 1896.....		22,156,346 30
		\$33,417,757 28

Cet état de l'actif et du passif, au 30 juin 1896, fait voir que l'excédant du passif sur l'actif a été réduit durant l'année de la somme de \$369,203.77.

La dette fondée a été augmentée du montant des bons de l'emprunt de mai 1896, émis et payés avant le 30 juin..	\$1,946,666 67
Elle a été diminuée du montant des bons de 1880, rachetés.	80,786 66
	<hr/>
L'augmentation réelle est donc de	\$1,865,880 01

Les dépôts en fidéi-commis ont augmenté de \$11,865.52.

Les emprunts temporaires, se montant à \$1,460,000 au commencement de l'année, ont été complètement payés.

Les dépôts de garantie des chemins de fer ont été diminués de \$268,241.39.

Le montant dû pour subsides aux chemins de fer est de \$240,568.11 moindre que l'an dernier.

Le chiffre des mandats impayés est de \$36,373.68 moins élevé, et l'argent en banque est de \$241,766.12 plus élevé qu'au 30 juin 1895.

LE PASSIF EN RAPPORT AVEC LES SECONDS 35 CENTINS SUR LES SUBSIDES DE CHEMINS DE FER.

Il y a, cependant, monsieur l'Orateur, un autre article qui ne paraît pas dans l'état ci-dessus du passif de la Province, et qui, d'après moi, devrait y figurer, car c'est tout autant une obligation,—bien que n'étant peut-être pas encore exigible—qu'aucune de celles que je viens de mentionner; c'est une dette que la Province sera certainement appelée à payer un jour ou l'autre. Je veux parler de la dette résultant du second paiement de 35 centins l'acre, provenant des subventions en argent accordées aux compagnies de chemins de fer, et qui ont été converties en argent en vertu de lois antérieures.

Permettez-moi, monsieur, de dire quelques mots d'explication sur la nature et l'origine de cette dette qui doit être réglée sous délai si la Province veut respecter ses engagements envers ses créanciers et éviter le reproche, qui ne lui a jamais été fait, de répudier ses dettes légitimes ou de refuser de les payer. Par différentes lois, des concessions considérables de terres furent faites aux compagnies de chemins de fer; les principales concessions furent faites par les lois 45 Victoria, chapitre 23 (1882); 51-52 Victoria, chapitre 91 (1888), et 54 Victoria, chapitre 88 (1890).

Par le premier de ces Statuts, tel qu'amendé par 49-50 Victoria, chapitre 77 (1886) : " Le choix des terrains à donner ainsi en subsides, sera laissé " entièrement au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, qui devra, autant que " possible, les localiser le long de chaque ligne respectivement ou dans leur " voisinage, et en blocs alternatifs de pas plus de deux milles carrés ou " quatre milles en superficie, au temps et de la manière ci-après décrits,"

Par l'Acte 49-50 Victoria, chapitre 76, il était décrété : " Le Lieutenant-Gouverneur en Conseil pourra convertir en tout ou en partie, tout subside en terre auquel une compagnie peut avoir droit en vertu du Statut " 45 Victoria, chapitre 23, ou en vertu de tout acte passé dans la présente " session de la législature, en un subside en argent, en payant une somme " n'excédant pas trente-cinq centins l'acre, au temps où le dit subside devendra dû, et une autre somme n'excédant pas trente-cinq centins l'acre, " quand les terrains assignés à la compagnie auront été vendus et payés, " conformément aux règles et règlements du département des terres de la " Couronne, et sujet aux conditions propres à assurer la construction du " chemin auquel le dit subside s'appliquera; que le Lieutenant-Gouverneur " en Conseil pourra établir, pourvu que les compagnies ayant droit à un " subside en terre aient déclaré, dans le délai des deux ans qui suivront la " passation du présent acte, leur option en faveur de la dite conversion du " dit subside, par une résolution de leurs bureaux de direction régulièrement communiquée au gouvernement par l'intermédiaire du Commissaire " de l'Agriculture et des Travaux Publics."

On voit donc, 1. Que les subventions en terre devaient être, autant que possible, localisées en blocs alternatifs le long des voies ferrées auxquelles elles devaient bénéficier, et 2. que dans ces concessions, l'intention était d'accorder des sections définies du domaine de la Couronne, puisque des dispositions sont prises pour retenir, jusqu'à la vente des terres, le droit de la Couronne de donner des permis de coupe du bois, et pour l'acquisition par les compagnies, à certaines conditions, de tous les minéraux qui pourraient être découverts sur les terres ainsi accordées. Il semble évident que toute compagnie ainsi subventionnée, qu'elle eut ou n'eut pas profité du privilège de convertir en argent son subside en terre, avait le droit de savoir où étaient situés les terrains qu'on lui avait donnés. Si la conversion était faite, elle ne pouvait pas savoir quand elle aurait droit de recevoir la seconde moitié des 70 centins l'acre, à moins que les terres fussent arpentées et localisées.

Le montant total des subventions en terre non périmées est, aujourd'hui, de 9,251,468 acres, au sujet desquelles les compagnies ont déclaré

leur option pour une conversion en argent et 165,000 qui peuvent être converties. Sur ce montant, 4,529,460 acres furent accordés avant 1887, et 4,514,008 entre 1887 et 1892.

J'ai indiqué déjà quelle est la balance, sur les premiers 35 centins, qui reste à payer.

Les seconds 35 centins formeraient pour les subsides déjà convertis.....	\$3,238,013 95
Et pour ce qui reste dont la conversion est possible.....	57,750 00

C'est là assurément une dette sérieuse qui doit être réglée. Elle paraît dans les Comptes Publics en relation avec l'état des subsides. Les compagnies de chemins de fer demandent à connaître où sont localisées leurs terres. Les arpenter coûterait près d'un million de piastres. La Province ne peut pas obliger les compagnies de prendre les terres, même si les arpentages étaient faits. Elle n'aurait, il est vrai, à payer le montant que sur la vente des terres ; mais, cette vente faite, le prix jusqu'à 35 centins l'acre, devrait être payé aux compagnies ; et si la location de ces terres avait lieu, l'existence de pareil réclamation sur une partie considérable du domaine public ne manquerait pas d'être une source de difficultés. Laisser cette réclamation sans la régler serait se perpétuer un fardeau que la Province sentirait de plus en plus lourdement avec le temps et à mesure que notre territoire se peuplera d'avantage. Si toutes ces terres étaient vendues à un prix moyen à peine suffisant pour payer les 35 centins l'acre, elles réaliseraient \$3,295,760 95, qui iraient entièrement aux compagnies, et la Province aurait déboursé le coût des arpentages. Si la réclamation est réglée maintenant et acquittée, la Province sauve le coût des arpentages, et recevra, sans déduction, le plein montant obtenu par le prix des terres. Il me semble, monsieur, que, tant au point de vue des affaires que de l'honnêteté, cette question devrait être réglée ; et ce Gouvernement, ainsi que l'a annoncé le discours du trône et les résolutions soumises à la Chambre, se propose de la régler, s'il peut le faire à des conditions avantageuses pour la Province, ayant en vue l'intérêt et le bien-être des générations futures tout autant que les nôtres. Ce règlement entraînera assurément le paiement d'un montant additionnel d'intérêt sur les valeurs que nous pourrions avoir à émettre pour y faire face et dont le chiffre est, naturellement, difficile à prédire. L'autorisation qui sera demandée à la Législature limite le montant qui pourra être donné en règlement à cinquante pour cent de la réclamation ; mais nous espérons qu'il faudra moins que cinquante pour cent de toutes les réclamations pour régler cette dette. Dans tous les cas, le montant annuel d'intérêt à ce sujet, ajouté à nos autres dépenses, n'excèdera pas notre revenu si nos prévisions relativement à celui-ci se réalisent.

Les détails de cette question seront sans doute discutés plus amplement par l'honorable premier ministre, quand viendra le bill par lequel nous demandons l'autorité nécessaire pour faire ce règlement; mais j'ai cru qu'il était nécessaire de faire ces remarques en parlant du passif de la Province.

LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

L'aide que nous nous proposons de donner aux Ecoles Elementaires entraînera aussi une certaine dépense pour la province; mais, d'un côté ou l'autre de la Chambre, on ne récriminera pas, je crois, contre cette dépense. Nous voulons faire appel à toutes nos ressources pour encourager l'instruction primaire, et l'argent dépensé pour instruire la jeunesse d'un pays sera remboursé au centuple. Notre estimation des revenus justifiera, j'en suis certain, la dépense de montants considérables pour l'avantage de la génération qui pousse. Notre projet est de consacrer à cet objet, à même la vaste étendue de notre domaine public, quinze cent mille acres de terre dont le produit sera mis de côté et placé en un Fonds des Ecoles Communes. Le revenu du fonds ainsi créé sera appliqué à développer l'instruction primaire en aidant aux municipalités pauvres et aux classes ouvrières, en améliorant la condition des instituteurs des écoles primaires et en pourvoyant à la distribution gratuite de livres de classe. Il est proposé aussi que le gouvernement ait le pouvoir d'avancer à ce fonds une somme annuelle de cinquante mille piastres d'ici à ce que le revenu de ce fonds atteigne la somme de cinquante mille piastres par année. Cette mesure, nous l'espérons, nous permettra d'aider matériellement à la cause de l'éducation.

Je crois avoir traité de tous les articles qui donneront lieu à des dépenses.

ARBITRAGE.

Je ne dois pas omettre de dire quelques mots des questions qui ont fait l'objet d'un arbitrage entre les provinces de Québec et d'Ontario et le Canada.

Depuis la date du mémoire de l'Assistant-Trésorier relativement à l'arbitrage et au règlement des comptes entre la Puissance et les provinces d'Ontario et de Québec, et entre ces deux Provinces, qui fait suite au discours sur le budget de l'an dernier, il y a eu quatre réunions du Bureau des Arbitres.

Une adjudication partielle, dans la cause du fonds des écoles communes, a été faite par les arbitres le 6 février. Les deux provinces de Québec et d'Ontario ont porté à la Cour Suprême les parties de cette adjudication au sujet desquelles les arbitres ont déclaré qu'ils avaient procédé d'après leur propre interprétation des points de loi controversés, Ontario s'appuyant sur la prétention qu'il

n'y a pas d'obligation de sa part relativement au Fonds ou aux terres des Écoles Communes, et Québec, en maintenant la position qu'elle a toujours prise, qu'il ne devrait rien être déduit de ce Fonds, pour le Fonds des améliorations du Haut Canada. L'audition de cet appel a été fixé à février prochain.

Adjudications ont été faites par les Arbitres au sujet des réclamations Indiennes dans lesquelles cette Province est intéressée, et qui sont mentionnées dans le rapport de l'an dernier comme n'ayant pas été plaidées. Par ces adjudications, la réclamation faite au nom des Chippewas de la Thames et des Sauvages Wyandotte, pour \$30,000.00 et intérêt, a été renvoyée ; et celle qui a été faite au nom des Missaquas des Lacs Rice et Scugog contre l'ancienne Province du Canada, pour \$5,926.00, a été admise avec intérêt depuis le 1er juillet 1867.

Dans la cause des réclamations provenant des Traités Indiens Robinson, l'appel d'Ontario contre le jugement unanime des arbitres en date du 13 février 1895, au sujet de la responsabilité conjointe de Québec, pour toutes les plaintes qui seraient admises, a été maintenu par la Cour Suprême, deux juges sur les cinq qui ont entendu la cause, dissidant au jugement. Appel de ce jugement a été porté au comité judiciaire du Conseil Privé par le Canada et Québec. Au dernier moment, avant le temps fixé pour l'audition de l'appel, le Gouvernement Fédéral qui, dès le début de la cause, avait pris au sujet de la responsabilité de Québec la même position que le Gouvernement de cette Province, résolu de ne pas envoyer d'avocat du Canada pour plaider son appel. En conséquence, le Gouvernement de cette Province, vu le montant considérable en jeu et vu aussi le fait, que quatre avocats avaient été retenus par Ontario pour appuyer son appel, a cru qu'il était à propos d'envoyer l'honorable A. R. Angers pour comparaître comme conseil avec l'honorable J. S. Hall, pour notre Province. La cause a été plaidée les 11 et 12 novembre dernier. Jugement n'a pas encore été rendu.

Quel que soit le jugement, la cause devra retourner devant les Arbitres, qui auront à déterminer les montants, s'il y en a, auxquels les Indiens ont droit en vertu des Traités ; et comme pour cela il faut s'assurer du nombre d'Indiens ayant droit à des annuités depuis 1850, et du revenu du territoire cédé depuis cette date, il reste encore beaucoup d'ouvrage à faire. Un progrès considérable a néanmoins été fait dans l'obtention des renseignements nécessaires.

En préparant l'état des comptes d'après les principes fixés par les Arbitres, l'honorable M. Ross, M. Machin et M. Dickinson, nommés pour cela, ne s'accorderont pas sur un certain nombre d'articles paraissant dans les comptes préparés jusque là. Ces articles furent, en conséquence, déferés aux arbitres et une adjudication fut faite, le 20 juin dernier, décidant de quelle manière ces fonds devaient être traités. Il n'y a donc, en réalité, rien de neuf dans la voie d'un règlement final de ces comptes, si ce n'est les importantes questions du Fonds des Écoles Communes et des réclamations provenant des Traités Indiens Robinson ; et, comme la première comporte des paiements semi-annuels d'intérêt sur le Fonds par le Canada, depuis la Confédération, et aussi le paiement par

Ontario au Canada, de sommes provenant de la vente des terres des Ecoles Communales, ainsi que le paiement à Québec de montants à compte d'intérêt sur le produit de ces ventes tant qu'Ontario le détenait; et vu que, de plus, le montant des réclamations indiennes est très important, tant en capital qu'en intérêt, il semble à peine utile de préparer un nouvel état de ces comptes avant que ces questions soient définitivement réglées.

RÉAJUSTEMENT DU SUBSIDE FEDERAL.

Dans l'intérêt de la province, j'espère que la demande d'un réajustement des subsides payables par le Canada, en vertu de l'article 118 de l'acte de la Confédération, sera favorablement accueillie.

En 1883, et de nouveau en 1887, à la réunion de la Conférence Interprovinciale, le sujet a été étudié et porté à la connaissance des autorités fédérales. Je n'ai pas l'intention de parler longuement de cette question, mais on me permettra de mentionner brièvement une ou deux des raisons qui justifient notre requête. Nous ne demandons pas comme des mendiants; mais nous demandons que les dépenses entraînées par l'administration des affaires publiques et qui sont divisées entre le Canada et les Provinces, soient supportées par chacun dans une juste proportion.

Le fardeau du coût de l'administration de la justice et de l'entretien des aliénés reste sur les Provinces. A mesure que la population augmente, il est malheureusement vrai que les dépenses de ces services publics augmentent aussi. L'étendue et la portée de la loi criminelle augmentent aussi constamment. Cela n'indique pas une diminution de la moralité, mais au contraire un sens plus élevé de la moralité, un discernement plus subtil de la différence entre le bien et le mal. Il n'y a pas longtemps encore que nombre d'offenses, préjudiciables par leur nature même à la société, aux personnes ou à la propriété, n'étaient pas atteintes par le bras de la loi et les coupables échappaient à la justice. L'étendue et la portée de la loi criminelle, d'accord avec ce que je considère comme une amélioration du sens moral, résultant d'une civilisation plus avancée, atteignent aujourd'hui ces offenses, et la société se venge du tort qui lui est fait ou qui est fait à ses membres. Cela, tout nécessairement, rend plus lourd le coût de l'administration de la justice, et ce coût doit être supporté par la Province, tandis que les lois criminelles sont faites par les autorités fédérales.

En 1868, le coût de l'administration de la justice, en cette Province, était de \$322,236.24. L'an dernier, il a été de \$568,545.28.

Le coût de l'entretien des malheureux aliénés est un autre chapitre de dépenses qui a augmenté avec notre accroissement. En 1868, cette dépense se montait à \$97,946.53, et, l'an dernier, à \$283,000.

Or, Monsieur, lors de la Confédération, le droit de percevoir des revenus des douanes et de l'accise fut abandonné par les Provinces et confié à la Puissance.

C'était, réellement, la cession des deux principales sources de revenu, une perte qu'on supposait devoir être compensable par le subside accordé en retour aux Provinces. Mais ce subside était fixe. Il fut établi à 80 centins par tête de la population telle qu'elle était en 1861. Cette population, naturellement, a augmenté, et nous espérons qu'elle continuera d'augmenter. A mesure qu'elle augmente, les revenus acquis au Canada, par les droits de douane et d'accise, doivent aussi augmenter ; mais le subside reste le même. Le coût des services pour lesquels ce subside a été accordé, a aussi augmenté proportionnellement à l'accroissement de la population. En justice donc pour les Provinces, nous avons confiance que les autorités fédérales rétabliront sur une base équitable les subsides payés aux Provinces, et, en cela, ils se conformeront à l'esprit et à l'intention véritable des fondateurs de la Confédération des Provinces canadiennes.

CONCLUSION.

Monsieur l'Orateur, je m'arrête. Je dois vous remercier, et remercier les honorables membres de cette Chambre pour la patience avec laquelle vous m'avez écouté, ainsi que la bonté avec laquelle vous avez accepté mes arguments. Je ne doute bien que mes honorables amis de l'autre côté de la Chambre attaqueront mes prémices et chercheront à démolir mes conclusions ; mais ils sont confrontés avec des chiffres qui se justifient eux-mêmes. Nous approchons de la fin de la présente législature, et avant que ces murs voient de nouveau une assemblée se réunir dans leur enceinte, le peuple aura parlé et indiqué son choix entre les deux partis politiques et les partis qu'ils représentent. J'ai confiance, monsieur, et je crois que les principes qui gouvernent le grand parti conservateur triompheront. Je crois que le passé de nos adversaires est encore trop présent à la mémoire de l'électorat pour qu'ils puissent en effacer le souvenir par la critique d'actes isolés de ce gouvernement ou de ses prédécesseurs depuis 1892.

Monsieur, j'ai foi en ce pays, ses ressources, sa richesse et son avenir. Je ne quitte jamais son territoire sans rendre grâce, au retour, pour le magnifique héritage que la Providence nous a légué. Si nous considérons la richesse de notre sol et de nos forêts, les ressources de nos mines et de nos pêcheries, nous ne pouvons céder à nulle autre le titre de première Province du Canada. Nos industries progressent et se développent ; nos produits agricoles augmentent, deviennent chaque jour mieux connus et trouvent de nouveaux marchés, même en dehors du Canada ; notre population est soumise aux lois et industrieuse ; nous ne sommes menacés d'aucune invasion à mains armées, ou préoccupés de ces questions qui troublent les populations de pays plus vieux que le nôtre, et même quelques-uns de nos voisins, qui se disent nos supérieures en richesse et en progrès. Nous pouvons nous diviser en partis politiques, ce qui est la conséquence inévitable du gouvernement constitutionnel, mais j'ai confiance, monsieur, que nous ne nous diviserons jamais sur le terrain des questions de race ou de religion. Nous ne formons qu'un seul peuple, habitant un commun héritage ; notre but et nos désirs devraient être d'améliorer cet héritage, de le développer et de le transmettre à nos successeurs et descendants amélioré, agrandi et rendu plus

propice encore à ceux qui y vivent. L'esprit de parti devrait être exclu de ces questions qui profitent au peuple et améliorent sa condition. Quel que soit le parti qui sera au pouvoir, ses représentants dans le Conseil Exécutif, j'en ai la ferme conviction, ne perdront jamais de vue le fait qu'ils ne sont que les mandataires du peuple, obligés par tous les liens de l'honneur, de la loyauté et du patriotisme d'administrer honnêtement le mandat qu'il leur a été confié. Nous demandons à cette Chambre, monsieur, de voter les subsides à Sa Majesté pour ce qui sera la soixantième année de son règne, un règne glorieux dans les annales de l'histoire. Le commencement de ce règne a vu notre pays plongé dans une lutte pour la liberté constitutionnelle, lutte qui a eu pour résultat de faire accorder le principe du gouvernement constitutionnel aux provinces anglaises de l'Amérique du Nord et amené l'établissement de la Confédération, maintenant la Puissance du Canada. Nous jouissons librement et également des privilèges des sujets britanniques, et quelle que soit notre race ou notre nationalité, nous pouvons nous enorgueillir de ce que, durant le règne de Sa Majesté, nous avons façonné nous-mêmes notre propre destinée, nous avons établi solidement nos institutions et nos lois et que nous sommes un facteur important dans le plus grand empire que le monde ait jamais connu, tout en étant, en réalité, indépendants en tout ce qui touche à notre propre gouvernement.

Monsieur, je propose maintenant que vous quittiez le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides.

ETAT A.

Année.	Dépenses.	Recettes.	Déficit.
1889-90.....	\$4,969,489.68	\$3 588,920.50	\$1,380,569.18
1890-91.....	5,195,049.43	3,750,813.34	1,444,236.09
1891-92.....	5,236,768.62	3,494,117.60	1,742,651.02
1892-93.....	4,492,106.21	4,467,278.21	24,828.00
1893-94.....	4,550,629.50	4,320,427.22	230,202.28
1894-95.....	4,506,633.31	4,343,971.65	162,661.66
1895-96.....	4,415,268.52	4,359,594.91	55,673.61

Dans ce tableau on a inclus dans les recettes de 1890-91 la somme de \$278,520.00 de dépôts de garantie de chemins de fer. Sans cela, le déficit aurait été de \$1,722,756.09.

Les montants, provenant de nouvelles sources de revenu créées en 1892, inclus dans les recettes, sont comme suit :

1892-93.....	\$ 493,591 75
1893-94.....	518,406 11
1894-95.....	487,398 45
1895-96.....	444,856 02

ÉTAT B.

1889-90.

DÉPENSES :

Dépenses ordinaires (y compris \$62,- 133.95 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....	\$3,881,672 95	
Dépenses spéciales.....	818,583 51	
Avances et paiements de fonds en fidéi- commis	14,163 98	
Remboursements de dépôts de garan- tie de chemins de fer.....	255,069 24	
		<u>\$4,969,489 68</u>

RECETTES :

Revenu ordinaire	\$3,540,607 07	
Recettes provenant de ventes de propriétés.....	\$30,000 00	
Dépôts de fonds en fidéi- commis; recettes sur avances.....	18,313 43	
	<u>48,313 43</u>	
		<u>3,588,920 50</u>
Déficit.....		<u>\$1,380,569 18</u>

1890-91.

DÉPENSES :

Dépenses ordinaires (y compris \$64,970 pour rachat d'obligations de l'em- prunt de 1880).....	\$4,095,520 45	
Dépenses spéciales	820,254 15	
Remboursements de dépôts de garan- tie de chemins de fer.....	222,097 41	
Avances et paiements de fonds en fidéi- commis	57,177 42	
		<u>5,195,049 43</u>

RECETTES :

Revenu ordinaire.....	\$3,457,144 32	
Dépôts de fonds en fidéi- commis et recettes sur avances.....	15,149 02	
Dépôts de garantie des che- mins de fer.....	278,520 00	
	<u>293,669 02</u>	
		<u>3,750,813 34</u>
Déficit.....		<u>\$1,444,236 09</u>

1891-92.

DÉPENSES :

Dépenses ordinaires (y compris \$68,121.16 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....	\$4,446,639 60	
Dépenses spéciales.....	551,041 88	
Paiements de fonds en fidéicommiss.....	8,017 00	
Remboursements de dépôts de garantie de chemins de fer.....	231,070 14	
		<u>\$5,236,768 62</u>

RECETTES :

Revenu ordinaire.....	\$3,458,403 85	
Dépôts de fonds en fidéicommiss et recettes sur avances.....	19,723 87	
Remboursements sur dépenses spéciales.....	8,870 38	
Recettes pour taxes sur subventions de chemins de fer.....	7,119 50	
		<u>3,494,117 60</u>
Déficit.....		<u>\$1,742,651 02</u>

1892-93.

DÉPENSES :

Dépenses ordinaires (y compris \$71,053.33 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....	\$ 3,952,258 75
Dépenses extraordinaires (Édifices publics).....	238,264 10
Paiements sur dépôts en fidéicommiss.....	13,147 08
Prêts aux victimes des ouragans.....	48,030 89
Remboursements de dépôts de garantie de chemins de fer.....	240,405 39
	<u>\$4,492,106 21</u>

RECETTES :

Revenu ordinaire.....	\$ 3,891,062 73	
do des nouvelles taxes.....	493,591 75	
		<u>\$ 4,384,654 48</u>
Recettes provenant de ventes de propriétés.....	7,116 00	
Dépôts de fonds en fidéicommiss.....	15,770 37	
Recettes sur avances... do pour taxes sur subventions de chemins de fer.....	50,000 00	
	9,737 36	
		<u>82,623 73</u>
		<u>4,467,278 21</u>
Déficit.....		<u>\$24,828 00</u>

1893-94.

DÉPENSES :

Dépenses ordinaires (y compris \$73,973.33 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....	\$3,876,990 83
Dépenses extraordinaires (Edifices publics).....	390,955 24
Paiements sur dépôts en fidéi-commis.....	13,081 78
Emprunt—Sœurs de la Charité, Asile de Beauport.....	19,395 60
Remboursements de dépôts de garantie de chemins de fer...	250,117 25
Fonds de remboursement des subventions de chemins de fer, frais.....	88 80

RECETTES :

Revenu ordinaire.....	\$3,740,322 45	
do des nouvelles taxes.....	518,406 11	
		\$4,258,728 56
Recettes provenant de ventes de propriétés	1,805 05	
Dépôts de fonds en fidéi-commis.	10,161 13	
Recettes pour taxes sur subventions de chemins de fer.....	49,732 48	
		61,698 66
		4,320,427 22
Déficit.....		\$230,202 28

1894-95.

DÉPENSES :

Dépenses ordinaires (y compris \$77,866.66 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....	\$4,043,228 43
Dépenses extraordinaires (Edifices publics).....	146,756 60
Dépenses <i>in re</i> vente de la propriété Château Ramezay ...	5,742 41
Paiements sur dépôts en fidéi-commis.....	17,390 26
Dépôt spécial <i>in re</i> confirmation du titre de propriété chemin de fer Q. M. O. et O.....	5,550 00
Emprunt—Sœurs de la Charité, Asile de Beauport.....	25,000 00
Remboursements de dépôts de garantie de chemins de fer...	260,223 01
Fonds de remboursement des subventions de chemins de fer, frais.....	2,742 60

RECETTES :

Revenu ordinaire..	\$3,734,289 39	
do des nouvelles taxes	487,398 45	
		\$4,221,687 84
Recettes provenant de ventes de propriétés (Château Ramezay).	100,340 28	
Dépôts de fonds en fidéi-commis.	10,048 85	
Remboursement du dépôt <i>in re</i> confirmation du titre de propriété ch. de fer Q. M. O. et O...	5,550 00	
Recettes pour taxes sur subventions de chemins de fer.....	6,344 68	
		122,288 81
		4,343,971 65
Déficit.....		\$ 182,661 66

1895-96.

DÉPENSES :

Dépenses ordinaires (y compris \$80,786.67 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....	\$4,041,221 66	
Dépenses extraordinaires (édifices publics).....	58,485 34	
Paiements sur dépôts en fidéi-commis.....	17,459 02	
Remboursements de dépôts de garantie de chemins de fer	268,241 39	
Taxes sur les subventions de chemins de fer :		
Frais de perception.....	\$ 1,962 07	
Remboursements.....	27,899 04	
		<u>\$29,861 11</u>
		<u>\$4,415,268 52</u>

RECETTES :

Revenu ordinaire.....	\$3,883,054 53	
do des nouvelles taxes	444,856 02	
		<u>4,327,910 55</u>
Dépôts de fonds en fidéi-commis.....	27,662 64	
Recettes pour taxes sur subventions de chemins de fer.	3,285 62	
Rachat de l'emprunt de 1876, remboursement de la balance du montant tenu à Londres pour collocation...	736 10	
		<u>31,684 36</u>
		<u>4,359,594 91</u>
Déficit.....	\$ 55,673 61	

**ETAT C.
RECETTES**

	1890-91		1891-92.		1892-93.		1893-94.		1894-95		1895-96.		
	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.	
Puissance du Canada.....	1,278,952	80	1,278,952	80	1,278,952	80	1,278,376	11	1,277,799	42	1,231,796		
Terres de la Couronne.....	742,544	62	684,006	98	990,937	87	905,163	96	866,632	19	1,045,316		
Timbres judiciaires.....	175,972	20	169,128	20	174,940	10	184,245	00	187,314	00	186,378		
do d'enregistrement.....	17,650	90	17,928	90	18,044	65	18,006	05	58,371	00	61,338		
Fonds de bêtises et des jurés.....	16,598	75	23,638	32	21,772	48	24,596	46	41,579	26	23,828		
Honoraires judiciaires.....	4,610	82	10,267	92	10,383	34	11,495	70	12,166	84	14,829		
Municipalités—Pour l'entretien des prisonniers.....	12,214	31	9,499	10	8,175	15	8,122	71	9,322	05	11,322		
Palais de justice de Montréal.....	1,509	19	3,752	71	2,037	06	2,372	28	3,353	28	4,381		
Prison de Montréal.....	5,115	80	9,492	72	1,949	88	4,376	99	4,550	47	2,374		
Gardes des prisons de Montréal et Québec.....	1,600	00	1,600	00	1,600	00	10,200	00	2,400	00	13,600		
Gain des prisonniers, prison de Québec.....	95	25	594	93	173	97	186	60	192	15	42		
do do do Bedford.....							16	25					
do do do Terrebonne.....									20	00			
Ferme de la prison, Québec.....			54	00							10		
Amendes, Justice.....	158	05	149	02	250	70	340	40	136	40	147		
Honoraires du grand connétable, Québec.....	509	21	449	27	433	85	456	03	541	22	413		
Licences.....	586,206	14	607,989	33	672,757	90	636,052	34	605,918	78	663,087		
Taxes directes sur les corporations commerciales.....	139,436	39	137,937	88	138,925	71	142,854	50	160,756	16	148,643		
do sur transports de propriétés.....					292,901	65	246,860	50	185,870	70	184,254		
do directes sur certaines personnes.....					15,667	64	15,293	70	17,059	29	17,507		
Licences de manufactures et de commerce.....					145,608	87	106,428	45	121,932	96	79,728		
Droits sur successions.....					40,313	59	149,823	46	162,535	50	163,365		
Commission sur honoraires d'officiers publics.....	9,983	27	8,017	29	9,865	57	14,765	37	7,347	79	8,125		
do sur renouvellements d'hypothèques.....	490	35	122	67	357	60	180	96	307	79	165		
Législation.....	5,440	08	10,755	27	10,287	72	8,236	27	6,068	59	11,491		
Asiles d'aliénés, contributions municipales.....	8,033	21	1,104	38	24,758	96	18,955	66	21,697	13	35,005		
do Patients payants.....	105	39	75	68	1,778	91	407	49	151	15	78		
Ecoles d'industrie et de réforme.....	11	40			77	64	2,289	06	5,688	51	12,366		
Gazette Officielle de Québec.....	21,351	26	24,263	43	25,813	60	20,774	41	21,835	47	23,182		
Revenu casuel.....	1,991	16	3,870	26	9,059	93	5,870	13	6,114	02	4,880		
Service civil, contributions pour pensions.....	8,309	21	7,357	53	7,348	26	7,123	49	6,677	95	6,028		
Compagnies d'assurances provinciales—Dépenses d'inspection.....	440	86	530	55	430	00	520	84	429	16	400		
Travaux et édifices publics—Loyers.....	762	17	924	16	1,743	17	1,878	63	1,062	60	1,063		
Inspection des chemins de fer.....							516	00	516	00	492		
Intérêts sur prêts et dépôts.....	32,357	11	44,538	81	43,673	18	26,438	87	23,095	38	17,437		
Prime, escompte et change.....	2,884	44	674	02	1,168	52	7,046	19	3,949	36	29		
Intérêts sur prix de vente du ch. de fer Q. M. O. & O.....	367,908	07	370,140	58	368,136	05	369,622	58	368,327	96	333,067		
Honoraires d'enregistrement.....							11,539	90	5,682	42			
Remboursements.....	10,841	91	30,587	14	46,720	96	16,223	82	24,180	38	21,897		
Prêt aux incendiés de Québec.....					100	00	580	00	220	00	200		
Puissance du Canada, comptes généraux.....					18,407	40	489	40	489	40	244		
Ventes de propriétés à Montréal et Québec.....	3,457,144	32	3,458,403	35	4,384,654	48	4,258,728	56	4,221,687	84	4,327,914	1	
					7,116	00	1,805	05	100,340	28			
FONDS EN FIDEI-COMMISS, REMBOURSEMENTS, ETC. :-													
Remboursements sur avances.....	2,500	00	11,321	29	50,000	00			5,550	00			
Fonds de pensions des instituteurs.....	4,758	86	1,061	51	4,691	91			202	22	7,789		
Fonds d'amortissement de la cité de Hull.....	140	36	145	07	149	46		153	99	158	63	163	
do do Pointe à Gatineau.....									100	00	100		
Conseil d'Agriculture.....									286	00			
Héritiers et Succession F. E. Roy.....									1,584	00	880		
Fonds de licences de mariage.....	6,750	00	6,696	00	7,476	00	7,470	00	7,218	00	7,221		
Cautionnement des officiers publics.....	1,000	00	500	00	3,453	00	1,994	38	500	00	1,568		
Dépôt de la Cie. d'Assurance St. Laurent.....											10,000		
Fonds du Palais de justice d'Ylmer.....							42	76					
Dépôt re. Julie Labbé.....							500	00					
Remboursements au fonds de subventions des chemins de fer.....			5,675	50	9,737	36	49,732	48	6,344	68	3,285		
Dépôts de garantie de chemins de fer.....	278,520	00											
Edifices des arts et manufactures.....			1,288	90									
Fonds d'emprunt municipal.....			3,000	00									
Remboursements, dépenses spéciales.....			4,581	48									
do chemins de fer Q. M. O. & O.....			1,444	00									
Emprunts temporaires.....	3,750,813	34	3,494,117	60	4,467,278	21	4,320,427	22	4,843,971	65	4,558,868		
Produit de l'emprunt de 1891.....	2,223,333	33	1,400,000	00	1,150,000	00	670,000	00	2,460,000	00	300,000		
do do 1893.....			3,707,530	00									
do do 1894, (Londres).....							3,860,073	34					
do do 1894, (Paris).....							2,742,076	78	2,723	27			
do do 1876, (Paris).....								4,106,391	52				
Rachat Emprunt 1876, Remboursement.....											786		
Produit de l'emprunt de 1896, (en à compte).....											2,044,000		
En caisse au 1er juillet de chaque année.....	525,344	43	471,852	59	1,831,855	29	365,355	91	546,732	00	543,033		
Total.....	6,499,491	10	9,073,500	19	6,949,183	60	12,157,938	26	11,459,815	44	7,246,626	2	

**ETAT D.
DÉPENSES.**

	1890-91.	1891-92.	1892-93.	1893-94.	1894-95.	1895-96.	
 Dette publique :	\$ 1,271,506 33	\$ 1,438,443 62	\$ 1,445,031 34	\$ 1,437,932 67	\$ 1,486,660 62	\$ 1,497,429 99	
 Législation.....	281,079 74	282,264 64	199,769 84	207,676 77	198,543 50	195,549 27	
 Gouvernement civil.....	269,660 07	266,324 19	251,908 20	256,725 24	251,256 54	253,401 69	
 Administration de la justice	679,006 18	691,788 18	583,409 56	548,038 05	608,327 29	568,544 28	
 Instruction publique.....	402,106 34	415,482 11	384,960 00	380,760 00	383,726 45	382,759 76	
 Agriculture, Colonisation	et Immigration.....	245,628 89	305,102 71	201,328 17	242,864 01	290,636 62	286,814 09
 Travaux et édifices publics :							
Ordinaires.....	139,612 83	152,903 17	104,528 88	101,037 86	110,257 32	97,544 64	
Extraordinaires.....			238,264 10	390,955 24	152,499 01	58,485 34	
 Bénéfices et institutions de	bienfaisance.....	316,872 66	422,681 59	356,425 40	325,082 00	323,047 25	326,078 25
 Divers, (y compris les paie-	ments faits par les offi-	490,048 41	471,649 39	425,597 76	376,874 23	390,772 84	433,099 69
 ciers du Revenu sur les	perceptions).....	820,254 15	551,041 88				
 Dépenses spéciales.....							
 Remboursements de dépôts	de garantie de chemins	\$ 4,915,774 60	4,997,681 48	4,190,522 85	4,267,946 07	4,195,727 44	4,099,707 00
de fer.....	222,097 41	231,070 14	240,405 39	250,117 25	260,223 01	268,241 39	
 Rentes.....	43,760 00		48,030 89	19,395 60	30,550 00		
 Fonds en fidéi-commis.....	13,417 42	8,017 00	13,147 08	13,081 78	17,390 26	17,459 02	
 Fonds de Remboursement	des subventions de che-						
 mins de fer, frais et	remboursements.....			88 80	2,742 60	29,861 11	
 Subventions aux chemins de	fer et Q. M. O. & O....	\$ 5,195,049 43	5,236,768 62	4,492,106 21	4,550,629 50	4,506,633 31	4,415,268 52
	955,620 26	750,968 42	850,455 09	975,426 69	854,519 92	250,186 59	
 Remboursements d'em-	prunts temporaires.....	\$ 6,150,669 69	5,987,737 04	5,342,561 30	5,526,056 19	5,361,153 23	4,665,455 11
		2,073,333 33	1,000,000 00	2,070,000 00	1,500,000 00	1,760,000 00	
 Achats de dette :							
Emprunts de 1891.....				3,860,000 00			
do 1893.....					4,106,461 00		
 Total : Paiement de man-	dats impayés au 30 juin	\$ 6,150,669 69	8,061,070 37	6,342,561 30	11,456,056 19	10,967,614 23	6,425,455 11
1890, 1891, 1892, 1893,	1894, 1895.....	112,571 45	235,602 63	555,028 10	315,811 81	158,666 80	209,495 96
 Solde : Mandats impayés	au 30 juin 1891, 1892,	\$ 6,263,241 14	8,296,673 00	6,897,589 40	11,769,868 00	11,126,281 03	6,634,951 07
1893, 1894, 1895, 1896...	235,602 63	555,028 10	313,811 81	158,666 80	209,495 96	173,122 28	
 Total.....	\$ 6,927,638 51	7,741,644 90	6,583,777 59	11,611,201 20	10,916,785 07	6,461,823 79	